

Réponse

Le Canada approuve et donne son appui aux activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ne voudrait pas en réduire la portée ou les rendre inutiles. Il estime cependant qu'elles pourraient être renforcées; les fonctionnaires responsables discuteront avec les organisations multilatérales et les organisations non gouvernementales concernant la possibilité de mettre en place un programme de surveillance des réfugiés afin d'améliorer le sort de ces derniers.

Le Canada appuie les programmes d'autosuffisance et de développement économique mis sur pied à l'intention des réfugiés.

Au sujet des droits de la personne, nous surveillons d'encore plus près la situation en Amérique centrale, notamment par l'entremise de nos missions et par des contacts plus fréquents avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans la région. Ainsi, dans le cas du Guatemala, les liens que nous avons établis avec les Brigades internationales pour la paix nous permettent d'obtenir des informations sur les activités du Grupo de Apoyo; le nouveau médiateur guatémaltèque des droits de la personne est venu au Canada, et des consultations se poursuivent avec le Comité inter-églises pour les droits de la personne en Amérique latine. Le reportage sur la situation des droits de la personne et des libertés civiles dans le cas des principaux contrevenants est une partie intégrante du programme des relations politiques de nos missions à l'étranger.

La promotion de programmes coopératifs pour l'avancement des droits démocratiques et humains est un objectif louable, mais sa mise en oeuvre nécessite une étude attentive lorsqu'elle suppose l'appui des organisations non gouvernementales de pays bénéficiaires.